

**Mairie de Villedieu le château**

**Marchés publics**

**AVIS DE MARCHE – Publication au Journal Officiel de l’Union Européenne (JOUE)**

**SECTION I :** **POUVOIR ADJUDICATEUR**

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :**

**Nom officiel :** [●]

**Adresse Postale :** [●]

**Localité / Ville :** [●]

**Code postal :** [●]

**Pays :** [●]

**Point(s) de contact : A l’attention de :** [●]

**Téléphone :** [●]

**Fax :** [●]

**Courrier électronique (e-mail) :** [●]

**Adresse(s) Internet *(le cas échéant)***

**Adresse générale du pouvoir adjudicateur :**

**Adresse du profil d’acheteur (URL) :**

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** [●]

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires *(y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique)* peuvent être obtenus :** [●]

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :** [●]

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :** [●]

**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :** [●]

**SECTION II : OBJET DU MARCHE**

**II.1) Description**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** Marché public de performance énergétique de [préciser le nombre et la nature des bâtiments] à [préciser le lieu]

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :**

**a) Travaux :**

**- Exécution :**

**- Conception et exécution**:

**- Exécution, par quelque moyen que ce soit**

**b) Fournitures**[à cocher]

**c) Services**

*Commentaires :*

* *Selon les cas, la part du prix des fournitures sera supérieure à celle du prix des services ou inversement ; le marché sera dit « fournitures et services » ou « services et fournitures », ce qui n’emporte une conséquence sur la nature juridique du marché et donc sur la case à cocher :*

*« (…) Lorsqu'un marché public a pour objet à la fois des services et des fournitures, il est un marché de services si la valeur de ceux-ci dépasse celle des fournitures achetées.*

*(…) Un marché public ayant pour objet l'acquisition de fournitures et, à titre accessoire, des travaux de pose et d'installation de celles-ci, est considéré comme un marché de fournitures » (Article 1er-III du Code des marchés publics).*

**Lieu principal de prestation :** [●]

**Code NUTS :** FR[●]

**II.1.3) L'avis implique :**

**Un marché public** [à cocher]

**L’établissement d’un accord-cadre**

**La mise en place d’un système d’acquisition dynamique (SAD)**

**II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : (le cas échéant)**

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**

L’objet du marché est de garantir l’amélioration de la performance énergétique des bâtiments incluent dans le périmètre du marché.

Le titulaire du marché s’engage à :

1. atteindre un objectif d’amélioration de la performance énergétique exprimé en niveau de consommation d’énergie (primaire et/ou finale) à atteindre c’est à dire en quantité d’énergie ;
2. respecter un niveau de service contractuellement défini.

L’objectif d’amélioration de la performance énergétique est contractuellement garanti pendant la durée du marché. L’objectif est vérifiable et mesuré en application d’un plan de mesures et de vérifications.

La surperformance ou la sous-performance par rapport à l’objectif font l’objet de mesures de réparation ou de mesures incitatives.

Pour l’atteinte de ces objectifs, le titulaire du marché se voit confier la proposition d’interventions sur les équipements, la fourniture et l’installation des équipements ainsi que leur exploitation et maintenance. La fourniture d’énergie est exclue du périmètre du marché [le cas échéant].

Le site se compose de : [préciser le périmètre du marché]

La consommation actuelle des bâtiments est la suivante [●]

Le chauffage de ces bâtiments est assuré par : [●]

L’objectif d’amélioration de la performance énergétique devra *a minima* atteindre [●].

**II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

[A déterminer selon chaque marché.

Exemples :

45331000-6 : Travaux d’installation de chauffage, de ventilation et de climatisation

50700000-2 : Services de réparation et d’entretien d’installation de bâtiments

71314000-2 : Energie et services connexes

90722000-4 : Réhabilitation environnementale]

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui [à cocher]

**II.1.8) Division en lots :** Non [à cocher]

*Commentaires :*

* *L'*[*article 20 du décret n°2011-1000] du 25 août 2011*](http://www.lexisnexis.com:80/fr/droit/search/runRemoteLink.do?langcountry=FR&linkInfo=F%23FR%23fr_acts%23enactdate%2520110825%25acttype%25D%C3%A9cret%25art%2520%25article%2520%25sel1%252011%25&risb=21_T13178861775&bct=A&service=citation&A=0.03500455576875994) *modifie le Code des marchés publics en insérant un article 73**qui permet le recours à des marchés globaux associant soit la réalisation, l'exploitation ou la maintenance, soit la conception, la réalisation et l'exploitation ou la maintenance afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.*

*Ces marchés constituent des dérogations au principe d’allotissement de l’article 10 du Code des marchés publics.*

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :** Oui [à cocher le cas échéant]

**II.2) Quantité ou étendue du marché**

**II.2.1) Quantité ou étendue globale *(y compris le cas échéant tous les lots et toutes les options) :***

Le marché concerne la réhabilitation énergétique de [préciser le périmètre du marché]

Pour atteindre l’objectif d’amélioration de la performance énergétique dans le respect du niveau de service contractuel, sont confiées au titulaire les actions d’amélioration de la performance énergétique suivantes :

1. La proposition des interventions sur les Equipements, la fourniture et l’installation des Equipements.
2. L’exploitation, la maintenance et le gros entretien et renouvellement des équipements.

Cet élément de mission intègre le suivi et le pilotage de l’amélioration de la performance énergétique, notamment en s’appuyant sur un plan de mesures et de vérifications.

1. L’information et la sensibilisation des usagers à la diminution des consommations énergétiques des Bâtiments.

Les candidats devront présenter une offre globale et forfaitaire pour l’ensemble du marché.

**Le cas échéant, valeur estimée hors TVA (en chiffres uniquement) :** \_\_ **ou Fourchette : \_\_**

**II.2.2) Options *(le cas échéant)* :** [●]

*Commentaires :*

* *Indiquer ici les éventuelles tranches conditionnelles prévues selon l’ampleur du projet par bâtiment ou groupe de bâtiment.*

**Dans l’affirmative, description de ces options :**

**S’il est connu, calendrier prévisionnel de l’exercice de ces options : en mois \_\_ ou en jours \_\_ *(à compter de la date d’attribution du contrat)***

**Nombre de reconductions éventuelles *(le cas échéant)* : \_\_ ou Fourchette : \_\_**

**S’il est connu, dans le cas de marchés de fournitures ou de services à caractère renouvelable, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs : en mois \_\_ ou en jours \_\_ *(à compter de la date d’attribution du contrat)***

**II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :**

**Durée en mois :** \_\_ [indiquer la durée totale du marché] **ou en jours**: \_\_ ***(à compter de la date d’attribution du contrat)***

**ou**

**A compter du** \_\_ **jusqu’au** \_\_

**SECTION III :** **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) Conditions relatives au contrat**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant) :**

* Les paiements des acomptes relatifs aux interventions sur les équipements, font l’objet d'une retenue de garantie. Cette retenue de garantie est égale à 5 % du montant initial des interventions sur les équipements. La retenue de garantie a pour objet de couvrir les réserves formulées par le pouvoir adjudicateur à la réception ainsi que pendant le délai de garantie, dans les conditions prévues par les articles 101 et suivants du Code des marchés publics.

Les réserves peuvent notamment porter sur la non atteinte de l’objectif d’amélioration de la performance énergétique. Cette garantie financière pourra notamment être mise en œuvre dans le cas où le titulaire refuse de procéder au paiement en numéraire ou à la réparation en nature qu’impose le mécanisme de garantie de performance énergétique.

* Le délai de garantie pendant lequel le pouvoir adjudicateur peut formuler des réserves sur des malfaçons qui n'étaient pas apparentes ou dont les conséquences n'étaient pas identifiables au moment de la réception est porté à deux ans.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les** **réglementent :**

**Modalités essentielles de paiement :**

* Caractéristique du prix : prix global et forfaitaire [le cas échéant]
* Prix révisable et/ou actualisable [le cas échéant]
* Avance de 5% accordée dans les conditions prévues aux articles 87 à 90 du Code des marchés publics
* Le marché donnera lieu au paiement d’acomptes mensuels correspondants aux prestations réalisées telles que validées par constat contradictoire avec le titulaire du marché puis au paiement du solde. Les modalités de règlement des comptes sont précisées dans le contrat.
* Délai global de paiement des acomptes : [●] jours.

**Modalités essentielles de financement :**

Les ressources mobilisées pour financer l'opération faisant l'objet du marché sont des ressources propres du pouvoir adjudicateur [à compléter le cas échéant].

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché *(le cas échéant)* :**

Conformément à l’article 51-VII du Code des marchés publics, la forme du groupement après attribution peut être imposée par le pouvoir adjudicateur, si cette transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** [●]

**III.2) Conditions de participation**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

* Formulaire DC1ou lettre de candidature et d’habilitation du mandataire par ses cotraitants, complétée en français, datée et signée par un représentant habilité du candidat individuel ou de chacun des membres du groupement.

Cette lettre doit préciser clairement si le candidat se présente seul ou en groupement, et, en cas de candidature groupée :

* + - Remplir une seule lettre de candidature pour le groupement, signée par tous les membres du groupement,
    - Préciser clairement le mandataire et les membres du groupement,
    - Préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire),
    - Chacun des cotraitants signe soit la lettre de candidature en donnant pouvoir au mandataire pour signer l’acte d’engagement en son nom, soit signe l’acte d’engagement. A défaut de respecter strictement ces prescriptions, l’acte d’engagement serait irrégulier et l’offre serait rejetée,
    - Dans le cas où le mandataire est habilité à signer l’offre du groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats membres du groupement doivent être jointes à la présente lettre de candidature.

Ces habilitations émises par les candidats membres du groupement en faveur du mandataire doivent permettre à ce dernier de les représenter et de signer toutes pièces relatives à la candidature et l’offre.

Cette lettre contient une déclaration sur l’honneur du candidat individuel ou de chaque membre du groupement attestant :

* + - que ces derniers n’entrent pas dans un des cas l’interdisant de soumissionner prévus par l’article [●] du Code des marchés publics,
    - l’exactitude de l’ensemble des renseignements fournis dans le DC2 ou équivalent et ses annexes.

Les imprimés DC1 et DC2 peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet du ministère de l’économie, des finances et de l’industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

* Attestations d’assurance responsabilité civile et décennale en cours

Ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement

**III.2.2) Capacité économique et financière :**

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

* Formulaire DC2 ou déclaration sur l’honneur concernant le chiffre d’affaires global des trois dernières années et le chiffre d’affaires concernant des prestations similaires, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, complétée en français, datée et signée par un représentant habilité du candidat. Si le candidat est en redressement judiciaire ou fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet est jointe à la déclaration.

Ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement

L’imprimé DC2 peut être obtenu gratuitement sur le site Internet du ministère de l’économie, des finances et de l’industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

**Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) *(le cas échéant) :***

**III.2.3) Capacité technique :**

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

* Présentation d’une liste des principaux fournitures et services similaires effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, le lieu d’exécution et le destinataire ; Cette liste est appuyée d'attestations de bonne exécution. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement

* Moyens techniques et humains

Ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement

* Certificats de qualification(s) professionnelle(s). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement

**Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) *(le cas échéant) :***

**III.2.4) Marchés réservés (le cas échéant) :** Non [à cocher]

**III.3) Conditions propres aux marchés de services**

**III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :** [●]

**III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :** [●]

**SECTION IV :** **PROCEDURE**

**IV.1) Type de procédure :**

**IV.1.1) Type de procédure :**

**Ouverte**

**Restreinte** [à cocher]

**Restreinte accélérée**

**Négociée**

**Négociée accélérée**

**Dialogue compétitif**

**IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer : (procédures restreintes et négociée, dialogue compétitif)** [à compléter le cas échéant]

**IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue : (procédures restreintes et négociée, dialogue compétitif)** [à compléter le cas échéant]

**IV.2) Critères d'attribution**

**IV.2.1) Critères d'attribution :**

**Prix le plus bas**

**OU**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :** [à cocher]

* **Des critères énoncés ci-dessous (les critères d’attribution doivent être indiqués avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n’est pas possible pour des raisons démontrables) :** [à cocher]
* **Des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l’invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif**

**Critères  et Pondération :**

Exemples :

1. Performance énergétique et technique :

* Objectif d’amélioration de la performance énergétique **[●] %**
* Fiabilité, transparence et précision du plan de mesures et de vérifications **[●] %**

1. Coût Global de l’offre **[●] %**
2. Réalisation

* Qualité des interventions sur les équipements proposées **[●] %**
* Composition des équipes affectées aux différentes missions, organisation du chantier et planning du projet **[●] %**
* Délai de fourniture et d’installation des équipements **[●] %**

1. Qualité de la maintenance **[●] %**
2. Etc.

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :** [●]

**IV.3) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur *(le cas échéant)* :** [●]

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :** Non [à cocher]

**IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :**

**Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l’accès aux documents :**

**Date :** \_ \_/\_ \_/\_ \_ \_ \_ (jj/mm/aaaa) [A compléter si vous entendez fixer une telle date] **Heure**:

**Documents payants :** [●]

**Dans l’affirmative, prix (en chiffres uniquement)** : [●] **Monnaie :** EUROS

**Conditions et mode de paiement :** [●]

[préciser les modalités d’obtention du dossier de consultation des entreprises : DCE remis aux candidats retenus avec la lettre de consultation / DCE à demander par les candidats retenus, etc.]

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

**Date :** \_ \_/\_ \_/\_ \_ \_ \_ (jj/mm/aaaa) [à compléter] **Heure**: [●]

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés *(si elle est connue)* : *(procédure restreinte ou négociée et d’un dialogue compétitif)*** [à compléter le cas échéant]

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

FR [à cocher]

**IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre *(procédure ouverte) :***

Jusqu’au : \_ \_/\_ \_/\_ \_ \_ \_ (jj/mm/aaaa)

Ou

Durée en mois : \_\_ ou en jours : \_\_ *(à compter de la date de réception des offres)*

**IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres**

Date/Heure : [à compléter si elle est connue]

Lieu : [●]

**Personne autorisée à assister à l’ouverture des offres :** Non [à cocher]

**SECTION VI :** **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique *(le cas échéant)* :** Non [à cocher]

**VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** [●]

**VI.3) Autres informations (le cas échéant) :** [à compléter le cas échéant]

* [Informations concernant la dématérialisation le cas échéant].
* Une prime d'un montant de [●] € TTC est allouée aux candidats ayant remis une proposition et une prime d'un montant de [●] € TTC est allouée aux candidats ayant remis une proposition et une offre finale.

L’indemnité peut être réduite en cas d’études insuffisantes au regard au regard des exigences des documents la consultation. L’indemnité n’est pas versée dans le cas où la qualité de l’offre est notoirement insuffisante au regard des exigences des documents de la consultation.

*Commentaires :*

* *Le versement d’une prime s’impose seulement lorsque les candidats doivent effectuer des études de conception au sens de l’article 73-II du Code des marchés publics c'est-à-dire des études liées à la réalisation d’ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure.*
* *Toutefois, dans le cadre de marchés publics comprenant uniquement des fournitures et services, plus les candidats seront sollicités pour fournir des études permettant d’élaborer les actions d’amélioration de la performance énergétique, plus il est opportun et sécurisé de prévoir l’attribution de primes.*
* [le cas échéant] Le marché comporte une option technique au sens de l’article 4.4 de la circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics c'est-à-dire des prestations supplémentaires éventuelles que les candidats sont tenus de proposer dans leur offre et que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de commander ou non lors de la signature du contrat.

La circulaire est disponible à l’adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025364925>

*Commentaires :*

* *NB1 : Dans les formulaires d'avis de marché communautaire et national, la rubrique relative aux options doit être renseignée lorsque sont prévues des prestations susceptibles de s’ajouter aux prestations commandées de manière ferme dans le marché, dans le cadre d’éventuelles tranches conditionnelles, marchés similaires ou reconductions du marché.*
* *NB2 : Les options techniques au sens de l’article 4.4 de la circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics c'est-à-dire des « prestations supplémentaires éventuelles » que les candidats sont tenus de proposer dans leur offre et que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de commander ou non lors de la signature du contrat peuvent être renseignés dans la rubrique renseignements complémentaires.*
* *Les pouvoirs adjudicateurs peuvent prévoir en option un objectif d’amélioration de la performance énergétique plus ambitieux. Cette approche permet de choisir le bon niveau de réduction d’économies d’énergie en tenant compte de son coût global. En effet, les pouvoirs adjudicateurs peuvent ainsi arbitrer entre différents scénarios et choisir ou non de s’engager dans une réduction volontariste, le point d’économie supplémentaire pouvant avoir un coût marginal sensiblement supérieur.*

**VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

**Nom officiel :** Tribunal administratif de [●]

**Adresse postale :** [●]

**Localité / Ville :** [●]

**Code postal :** [●]

**Pays :** France

**Courrier électronique (e-mail) :** [●]

**Téléphone :** [●]

**Adresse Internet :** [●]

**Fax :** [●]

**Organe chargé des procédures de médiation *(le cas échéant) :***

**VI.4.2) Introduction des recours :**

**Précisions concernant les délais d’introduction des recours :**

**VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

**Nom officiel :** Greffe du Tribunal administratif de [●]

**Adresse postale :** [●]

**Localité / Ville :** [●]

**Code postal :** [●]

**Pays :** France

**Courrier électronique (e-mail) :** [●]

**Téléphone :** [●]

**Adresse Internet :** [●]

**Fax :** [●]

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** \_ \_/\_ \_/\_ \_ \_ \_ (jj/mm/aaaa) [à compléter]